

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation
11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Budget supplémentaire - budget annexe eau 2020 - version modifiée

N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a voté la création du budget annexe Eau, assujetti à TVA, lors du conseil du 17 décembre 2019.

Une première version de Budget supplémentaire vous a été présentée en séance du 15 octobre dernier, intégrant principalement la reprise des résultats des communes. Il s'avère que seuls les résultats du SEA sont à reprendre aux chapitres 001 et 002 intitulés « résultats reportés ». Les résultats des communes sont quant à eux à reprendre aux articles 678, 778 et 1068 suivant la section. C'est pourquoi le Budget Supplémentaire est à nouveau soumis à votre vote.

Le Budget Primitif de l'exercice 2020, voté en Conseil communautaire du 27 février 2020, à hauteur de **5.2 millions d'euros** reprenait uniquement les résultats 2019 du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Bassin de Pompey (SEA) par anticipation.

Le Budget Supplémentaire 2020 intègre essentiellement la reprise des résultats des communes ainsi que des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Le budget global à 7,6 millions d'euros : + 1.45 M€ en fonctionnement et 986K€ en investissement dont 248k€ d'opérations d'ordre.

Ainsi, le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, soumis à votre examen, consiste en :

- reprise des résultats et leur affectation au Budget Supplémentaire :

	BP	BS	TOTAL
Report excédents d'investissement (R001) du SEA	584 249.55€	0€	584 249.55€
Reports déficits des communes (D1068)	0€	306 927.06€	306 927.06€
Reports excédents des communes (R1068)	0€	715 999.22€	715 999.22€
TOTAL INVESTISSEMENT	584 249.55€	409 072.16€	993 321.71€
Report excédents d'exploitation (R002) du SEA	357 808.02€	0€	357 808.02€
Report excédents des communes (778)	0€	889 551.99€	889 551.99€
Report déficits des communes (678)	0€	47 820.49€	47 820.49€
TOTAL EXPLOITATION	357 808.02€	841 731.50€	1 199 539.52€

- ajustement de crédits en dépenses et recettes comme présenté en annexe

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES INSCRITES AU BS 2020 :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	985 750.02€	1 446 397.62€	2 490 583.75€
Recettes	985 750.02€	1 446 397.62€	2 490 583.75€

Le Budget Supplémentaire est équilibré. Il peut être consulté au siège de la Communauté de Communes dans son intégralité.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2020 présenté dans le document budgétaire en annexe.

PRECISE que le Budget Supplémentaire est adopté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC